



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Politique de censure du réseau social Twitter lors des élections présidentielles

Question écrite n° 45048

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la volonté du réseau social Twitter de lutter contre la désinformation et les manipulations électorales pendant l'élection présidentielle en France. On apprend dans la presse que le réseau social souhaite supprimer tous les « tweets qui contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les modalités de participation aux élections » et apposera un « label » sur les messages « sapant la confiance dans l'élection ou dans ses résultats ». « Les tweets labellisés dans le cadre de cette politique auront une visibilité réduite sur notre service ». Il prévoit par ailleurs d'imposer des bandeaux de contexte sur l'élection, fondés sur « des sources officielles, de confiance » et des vérificateurs (fact-checkers). Course à la lutte contre la désinformation pour les uns, censure pour les autres, mais quoi qu'il en soit, contrôle de l'information pour tous, une telle annonce ne peut qu'interroger toute personne attachée à la liberté d'expression. Une liberté brandie comme principe de notre système démocratique et qui pourtant s'applique de plus en plus variablement au gré de la liberté défendue du moment. Les Français sont déjà nombreux à éprouver une certaine méfiance vis-à-vis des informations délivrées par les médias, ainsi que le révélait déjà un sondage IFOP publié le 28 juin 2021 où l'on apprenait qu'ils étaient 55 % à ne pas leur faire confiance. Tout aussi inquiétant, on y apprenait que 67 % des Français doutaient « souvent de la véracité » d'une information « même si elle provient d'un média reconnu ». Dans un tel contexte, on peut craindre que ce sentiment se développe encore un peu plus si Twitter, canal d'information à part entière, trie les informations sans que le gouvernement français ne s'y oppose. C'est pourquoi elle demande au ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre pour protéger la liberté d'expression si chère à notre pays.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Ménard](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45048

**Rubrique :** Internet

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 mars 2022](#), page 2040

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)